

avons étudié, en comité et à la Chambre, des plans d'action pour remédier aux épanchements de pétrole. Quel en a été le résultat? On était censé faire appliquer ces mesures dans toutes les régions du Canada, et fournir à ces dernières le matériel nécessaire pour leur permettre de remédier à un épanchement de pétrole éventuel. Que s'est-il produit dans le cas de cet épanchement qui s'est produit sur la côte ouest, où la quantité de pétrole n'était pas tellement importante, mais qui a causé malgré tout des dégâts immenses? On n'a pris que fort peu de mesures de prévoyance. C'est pourquoi nous avons demandé que le comité des affaires extérieures se livre à une enquête, car il s'agit là d'un problème international.

Dans la motion que j'ai proposée hier, je demandais que le comité se rende sur la côte ouest pour étudier le problème et pour découvrir ce qui s'est produit. Avons-nous réussi à envoyer le matériel d'urgence dans cette région, et à empêcher que le pétrole ne s'étende, avant que la plage ne soit endommagée? Non. C'est notre droit le plus absolu que de demander au gouvernement maintenant quel est son plan d'action, et ce qu'il a fait à cet égard dans les autres régions du Canada.

S'il nous fallait nettoyer un épanchement important de pétrole dans les Grands lacs—ce qui aurait pu arriver dans le cas du navire qui a fait naufrage dans la rivière Sainte-Claire—ou s'il y avait un épanchement important de pétrole dans le Nord, que ferait le gouvernement? L'équipement nécessaire est-il disponible? Une fois encore, non. Depuis un an et demi, on n'a pas encore fait ce qui s'imposait pour permettre la mise à exécution du plan d'action. C'est notre droit le plus absolu que d'interroger le gouvernement sur cette question et sur d'autres.

Il y a un autre aspect que je voudrais signaler à la Chambre. Je reviendrai au problème du pétrole. On se demande parfois combien il entre de politique dans les projets de loi de dépollution déposés à la Chambre. Il y a plus de deux ans, nous avons adopté la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Nous avons établi un rayon de 100 milles dans l'Arctique pour tenir les navires à l'écart de cette région et pour en protéger la fragile écologie du risque de pollution. Mais cette loi n'a pas encore été proclamée, plus de deux ans après son adoption par la Chambre.

Des voix: Quelle honte!

M. Harding: Je dis que c'est un problème factice que le gouvernement présente toujours à la population du Canada. Non seulement le bill n'a pas été proclamé, mais les règlements n'ont pas encore été rédigés. Le gouvernement, les membres du cabinet et le parti au pouvoir au Canada aujourd'hui se sont servis de la question pour dire à la population «voyez ce que nous avons accompli dans l'Arctique.» Une loi se trouve dans les statuts du Canada sans avoir même été proclamée, et le gouvernement se demande pourquoi ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'écologie sont en colère contre ses réalisations. Nous avons aussi la loi sur les eaux intérieures du Nord. Même si elle a été proclamée, les règlements n'ont pas été édictés. C'est pourquoi elle est inutile. Nous avons adopté cette loi il y a plus de deux ans, mais une mesure est inutile sans règlements. L'examen de la liste des mesures sur les problèmes de pollution au pays révèle que le gouvernement ne s'est contenté que de jouer avec la question. En réalité, il a dupé la population canadienne. Franchement, nous en avons soupé de cette façon d'aborder le problème.

J'aimerais signaler une autre chose aux députés. Nous l'avons déjà signalée à la Chambre comme nous l'avons

aussi défendue au comité. Aux termes de la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, nous avons fixé une zone de protection d'un rayon de 100 milles. Je n'y vois aucune objection, de fait j'appuie la mesure, mais pourquoi n'aurions-nous pas le courage d'établir une zone de contrôle de la pollution de 100 milles au large de nos côtes est et ouest? Nous devrions le faire; de fait, nous avons déjà exhorté le gouvernement à le faire. Cela ne veut pas dire que nous exercerions un contrôle exclusif dans cette zone mais plutôt que nous aurions le droit d'y réglementer la navigation.

Il y a quelques semaines à peine, un navire à cargaison japonaise a fait naufrage sur la côte sud-est de l'île Vancouver. Il se croyait à 70 milles plus au sud: il fit naufrage, causant une autre marée noire. Il s'était introduit dans ces eaux sans radar, ni boussole convenables. Nous devrions avoir la chance de contrôler les navires battant pavillon de complaisance. Ces navires ont souvent des ports d'attache étrangers. Ils sont souvent mal construits et mal équipés. Ils ne conviennent surtout pas à la navigation au large de la côte ouest, le long des détroits Juan de Fuca et de Géorgie.

Que fait le gouvernement à ce sujet? Tout porte à croire que le pipe-line transalaskien sera aménagé de Prudhoe Bay le long de la côte du Pacifique. Un million de barils de pétrole par jour s'écouleront peut-être le long du littoral et une proportion importante de ce pétrole sera acheminée par le détroit Juan de Fuca, l'un des détroits les plus dangereux pour la navigation au monde. Nous ne serons pas témoins d'une petite fuite de pétrole d'environ 1,000 gallons, car il se peut qu'il s'agisse de navires-citernes transportant jusqu'à 100,000 tonnes. S'il se produit une catastrophe, un naufrage, le Canada entier subira des dégâts incalculables.

Qu'a fait le gouvernement? Nous avons apporté des modifications à la loi sur la marine marchande et nous avons établi une caisse. Nous réclamerons un certain montant par tonne de pétrole parvenant à nos raffineries et à nos ports, jusqu'à ce que cette caisse atteigne un certain niveau. Récemment, les compagnies de pétrole de la Nouvelle-Écosse ont demandé que le taux de 15c. soit baissé, parce qu'il était au-dessus de leurs moyens. Je crois savoir que le gouvernement effectue un certain redressement à cet égard. La population canadienne a le droit d'exiger que nos côtes soient protégées contre tout déversement de pétrole. Je n'en reviens pas qu'on ait accompli si peu devant cette menace qui pèse sur nous.

Je voudrais revenir sur la question de la route des pétroliers le long de la côte ouest, le problème même dont nous sommes saisis maintenant. Notre comité tente depuis 18 mois d'obtenir du gouvernement l'autorisation d'aller étudier ce problème sur la côte ouest? Le président du comité n'était nul autre que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson), récemment élu chef du parti libéral en Colombie-Britannique. Il avait proposé une motion à la Chambre, mais la façon dont elle a été présentée a déplu à certains membres du cabinet et le comité s'est donc vu refuser la permission de se rendre sur place pour enquêter.

• (1850)

Nous avons essayé de faire adopter une motion semblable par l'intermédiaire du comité des ressources nationales, mais elle a subi le même sort. Les membres du cabinet, dans l'ensemble, ne voulaient pas laisser un comité de la Chambre des communes effectuer une enquête complète sur la route des pétroliers le long de la côte ouest. Ce